

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	15062024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVIC			12 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD		
SIRET	9	3	0	6	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	22 545	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater V			
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ASO CONSEILS 6 CHEMIN DU CLOS A DARCHE 95410 GROSLEY Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 24/07/2025 Lieu ARGENTEUIL	
		Qualité et nom du signataire: EDDIKHAN MOHAMED PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Signé par :

Mohamed EDDIKHAN

0B2F19DA364847C...

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			5 642
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À		0 %	15 %
		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise															Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVICE										Néant			*																																														
Adresse de l'entreprise															12 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD										95100 ARGENTEUIL																																																	
Numéro SIRET *															93062000000024										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										0																			
																									Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										00000																			
ACTIF															Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																													
															1										2										3										4																													
Immobilisations incorporelles															Fonds commercial *										010										012																																							
															Autres *										014										600										016										10										590									
Immobilisations corporelles *															028										15 500										030										1 756										13 744																			
Immobilisations financières * (1)															040										2 550										042																				2 550																			
Total I (5)															044										18 650										048										1 766										16 884																			
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *															050										636										052																				636																			
Marchandises *															060																				062																																							
Avances et acomptes versés sur commandes															064																				066																																							
Créances (2)															Clients et comptes rattachés*										068										38 632										070																				38 632									
															Autres * (3)										072										11 381										074																				11 381									
Valeurs mobilières de placement															080																				082																																							
Disponibilités															084										12 003										086																				12 003																			
Charges constatées d'avance *															092																				094																																							
Total II															096										62 652										098																				62 652																			
Total général (I+II)															110										81 302										112										1 766										79 536																			
PASSIF																									Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2																			
Capital social ou individuel *															120																				8 500																																							
Ecart de réévaluation															124																																																											
Réserve légale															126																																																											
Réserves réglementées*															130																																																											
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)															131																				)										132																													
Report à nouveau															134																																																											
Résultat de l'exercice															136										19 163																																																	
Subventions d'investissement															137																																																											
Provisions réglementées															140																																																											
Total I															142										27 663																																																	
Provisions pour risques et charges															154																																																											
Emprunts et dettes assimilées															156																																																											
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours															164																																																											
Fournisseurs et comptes rattachés															166										42 603																																																	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)															169										1 842										)										172																													
Comptes courants d'associés															173										1 993																																																	
Autres dettes															175										700																																																	
Produits constatés d'avance															174																																																											
Total III															176										51 873																																																	
Total général (I + II + III)															180										79 536																																																	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an															193										(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																							
(2) Dont créances à plus d'un an															197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182										18 650																													
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs															199										Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVICES													Néant		*					
A - RÉSULTAT COMPTABLE													Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4				Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires			209		210											
	Production vendue	{	biens				215		214											
																services *				
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217		218		102 532									
	Production immobilisée *								222		636									
	Subventions d'exploitation reçues								224											
	Autres produits								226											
									230		0									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)					232		103 169										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234											
	Variation de stock (marchandises) *								236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238		5 618									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240											
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		65 741									
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244		520									
	Rémunérations du personnel *								250		5 642									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252		1 336									
	Dotations aux amortissements *			(dont amortissement du fonds de commerce 255)					254		1 766									
	Dotations aux provisions								256											
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		}	262		1									
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260														
	Total des charges d'exploitation			(II)					264		80 623									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		22 545										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)					280											
	Produits exceptionnels			(IV)					290											
	Charges financières			(V)					294											
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		(VI)	300											
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348														
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)					306		3 382									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		19 163										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								312		19 163	314								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								316											
	Provisions non déductibles *								318											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								322											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		324		3 382									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		330											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								251											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998											
									999											
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997											
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342							
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991												
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993													
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		22 545	354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		22 545	372									

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVICE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	600	414		416	600	600
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	15 500	464		466	15 500	15 500
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	2 550	484		486	2 550	2 550
TOTAL		490		492	18 650	494		496	18 650	18 650

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	10	504		506	10
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	1 756	554		556	1 756
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	1 766	574		576	1 766

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
⑤	①	②	③	④				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVICE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		
Déficits reportables				984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		
Déficits de l'exercice				860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374					600
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					9 146
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVICE					Néant		☒ *		
Exercice ouvert le : 15/06/2024			et clos le : 31/12/2024			Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :							376		
dont apprentis							657		
dont handicapés							651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges							105		
TOTAL 1							106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							143		
Subventions d'exploitation reçues							113		
Variation positive des stocks							111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							153		
TOTAL 2							144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats							121		
Variation négative des stocks							145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							150		
TOTAL 3							152		
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022			Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)							026		
Période de référence				024			160		
Date de cessation							186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 3 0 6 2 0 0 0 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVIC

ADRESSE (voie)

12 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD

CODE POSTAL

95100

VILLE

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

1

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

EDDIKHAN

Prénom(s)

MOHAMED

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

250293

N° Département

95

Commune

ARGENTEUI

Pays

Adresse :

N°

12

Voie

PLACE DES COLONNES HUBERT

Code postal

95000

Commune

CERGY

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 3 0 6 2 0 0 0 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SASU AGS ALTITUDE GLOBAL SERVIC

ADRESSE (voie)

12 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD

CODE POSTAL

95100

VILLE

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
40980000 FOURNISSEURS AAR			1 710.00
31/12/2024 EX AAR-VANCON N°33	1 710.00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS, FNP			1 698.00
31/12/2024 EX FNP-ASO CONSEILS 2024		1 698.00	

Dossier N° 13AGS en Euros.

ASO CONSEILS

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	Euros		%	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	102 532.31		102 532.31	
70400000 TRAVAUX 10%	2 950.00		2 950.00	
70410000 TRAVAUX AUTOLIQUIDATION	98 257.31		98 257.31	
70411000 TRAVAUX 20%	1 525.00		1 525.00	
70960000 RRR ACCORDES SUR PREST.AUTOLIQ	200.00		200.00	
PRODUCTION STOCKEE	636.36		636.36	
71335000 VARIATION STOCKS TVX EN-COURS	636.36		636.36	
AUTRES PRODUITS	0.01		0.01	
75800000 PDTS DE GESTION COURANTE	0.01		0.01	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	103 168.68		103 168.68	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	5 617.77		5 617.77	
60110000 ACHATS DE MATIERES PREMIERES	5 626.10		5 626.10	
60910000 REMISE OBTENUE/AC MAT PREMIERE	8.33		8.33	
AUTRES CHARGES EXTERNES	65 741.16		65 741.16	
60410000 DECHARGE	113.21		113.21	
60420000 SOUS-TRAITANCE EXO	20 947.00		20 947.00	
60430000 SOUS TRAITANCE AUTO-LIQUIDEE	7 800.00		7 800.00	
60611000 CARBURANT	1 894.75		1 894.75	
60630000 FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	3 264.05		3 264.05	
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	158.02		158.02	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	59.90		59.90	
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE	1 987.83		1 987.83	
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	2 700.00		2 700.00	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	532.63		532.63	
61351000 ABONNEMENTS DIVERS	221.58		221.58	
61552000 ENTRETIEN VEHICULE	2 599.92		2 599.92	
61600000 ASSURANCE	1 534.97		1 534.97	
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	18 022.42		18 022.42	
62260000 HONORAIRES	1 679.17		1 679.17	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	77.88		77.88	
62280000 HONORAIRES DIVERS	132.89		132.89	
62340000 CADEAUX CLIENTS	198.78		198.78	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	7.70		7.70	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 386.40		1 386.40	
62570000 RECEPTIONS	143.30		143.30	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	4.78		4.78	
62710000 FRAIS BANCAIRE	273.98		273.98	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	519.76		519.76	
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	17.22		17.22	
63300000 FORMATION PRO	22.78		22.78	
63540000 DROITS ENREGISTREMENTS/TIMBRES	239.76		239.76	
63780000 TAXES DIVERSES	240.00		240.00	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	5 642.22		5 642.22	
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	5 642.22		5 642.22	

ASO CONSEILS

[illegible]

A.G.S Altitude Global Services
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 8 500 Euros
12 rue Jean Pierre Timbaud
95100 Argenteuil
RCS : 930 620 000

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 31 juillet 2025

Monsieur Eddikhan Mohamed, associé unique et Président de la société, a pris les décisions suivantes :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I Approbation des comptes
- II Affectation des résultats,
- III Conventions règlementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/24
- IV Rémunération de l'associé unique,
- V Pouvoirs à donner.

RESOLUTION I : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

RESOLUTION II : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 19 163 euros.

Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Résultat de l'exercice	19 163 euros
Dotation à la réserve légale 10% (8500 *0.1)	850 euros
Le reste soit	18 313 euros
est affecté au compte « report à nouveau »	
Qui présente un solde de	18 313 euros

RESOLUTION III : Conventions règlementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/24

L'associé unique atteste qu'aucune convention règlementée, telle que définie à l'article L.223-19 du Code de Commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/24.

RESOLUTION IV : Rémunération de l'associé unique

L'associé unique de la société approuve la rémunération versée au titre de l'exercice écoulé, en sa qualité de Président de la société, pour ses fonctions et le remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

L'associé unique déclare percevoir une rémunération de 2 532 euros bruts.

RESOLUTION V : Pouvoirs à donner

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à Argenteuil, le 31 juillet 25

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

Signé par :

0B2F19DA364847C...